

REPÈRES

La Croatie veut être indépendante

VICTORIA STEGIC Agence France-Presse

La volonté de la Croatie de devenir un État souverain et indépendant exprimée à une majorité écrasante (plus de 94 p. cent) lors du référendum de dimanche...



des Croates de vivre dans un État indépendant, soustrait à l'hégémonie grand-serbe. La Serbie a sans doute contribué à la victoire des «oui» au référendum de Croatie...

La Croatie est la deuxième république yougoslave, après la Slovénie en décembre dernier, à avoir légitimé par plébiscite sa volonté d'indépendance.

Cette conception confédérale de la Yougoslavie, partagée par la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine, rencontre une opposition des deux autres républiques, la Serbie et son petit satellite, le Monténégro...

Si le référendum n'a fait qu'accentuer la crise yougoslave, il a renforcé la position du président Franjo Tudjman en Croatie où le maigre bilan économique et social d'un an de règne sans partage de son parti, la Communauté démocratique croate (CDC, nationaliste), suscite des contestations.

Un rêve millénaire

Tudjman, ex-général de Tito, qui a évincé les communistes du pouvoir lors des premières élections multipartites d'avril 1990 sur le thème de l'indépendance, a entretenu depuis le rêve «millénaire»

Les Soviétiques libres de voyager à l'étranger à partir de 1993

d'après AFP MOSCOU

Les Soviétiques seront, pour la première fois, libres de voyager hors de leur pays en janvier 1993, au terme d'une loi «sur l'entrée et la sortie d'URSS» adoptée hier par le Soviet suprême (parlement) soviétique.

Soumise à l'examen des députés soviétiques depuis un an et demi, et repoussée à plusieurs reprises, cette loi, qui simplifie les procédures d'octroi de visas, «donne pour la première fois à chaque citoyen soviétique le droit de voyager librement à l'étranger, en accord avec les règlements internationaux»...

Les parlementaires justifient le délai de près de deux ans avant la date de l'application de cette loi par le coût et les problèmes matériels que pose la mise en place des bureaux consulaires et les besoins en papier, notamment pour les passeports.

Le coût global des investissements est évalué entre 160 et 240 millions de roubles non convertibles plus l'équivalent de 66 millions de dollars en devises sur cinq ans, a précisé

l'agence officielle soviétique.

Selon cette loi, tous les Soviétiques pourront obtenir un passeport dans un délai d'un mois et pourront faire appel devant les tribunaux en cas de refus.

Les autorités pourront néanmoins refuser d'accorder un passeport à une personne si une action judiciaire est entamée contre elle, si elle sert ou doit servir dans l'armée, si elle est en possession d'informations secrètes.

Dans ce dernier cas, l'interdiction ne doit pas dépasser cinq ans après que la personne cesse de détenir des informations secrètes, sauf en cas de décision prise à titre individuel par une commission ad hoc du gouvernement soviétique.

Lors des précédentes tentatives pour faire adopter cette loi, considérée par les États-Unis comme un préalable à l'octroi à l'URSS de la clause de la nation la plus favorisée en matière de taxes douanières, de nombreux députés s'étaient inquiétés du danger d'une «fuite des cerveaux».

En revanche, les défenseurs du projet ont souligné hier l'effet positif qu'aurait cette loi sur l'intégration du pays dans le marché international du travail, a noté TASS.

Selon le Comité d'État soviétique aux affaires

res sociales, quelque 1,5 à 2 millions de Soviétiques sont prêts à se rendre immédiatement à l'étranger pour y chercher du travail, tandis que 5 ou 6 autres millions envisagent cette possibilité.

Mais, l'un des auteurs du projet de loi, l'ex-conseiller présidentiel Fedor Bourlatski, affirme que le nombre des candidats à l'émigration ne dépassera pas celui de l'année dernière : 500 000. D'autant, ajoute M. Bourlatski, que les pays occidentaux ont adopté récemment les uns après les autres des quotas stricts d'immigration en provenance d'URSS et des pays d'Europe de l'Est.

Grève évitée

Le gouvernement soviétique et les délégués des comités de grève des pilotes et des contrôleurs aériens sont parvenus hier soir à un compromis de dernière minute qui prévoit des hausses de salaires de 60 p. cent en moyenne d'ici à la fin de l'année, a indiqué Oleg Khlopitch, vice-président des syndicats de pilotes.

Les contrôleurs aériens avaient déposé un préavis de grève illimitée à partir de minuit et les pilotes menaçaient d'observer une grève d'avertissement de 24 heures. Les deux mouvements ont été annulés.

Walesa demande pardon à Israël au nom des Polonais

d'après AFP et Reuter JÉRUSALEM

Premier chef d'État polonais à se rendre en Israël, le président Lech Walesa a solennellement demandé pardon aux Israéliens hier pour des siècles d'antisémitisme en Pologne.

« Ici, en Israël, la terre de votre culture et de votre renouveau, je sollicite votre pardon », a déclaré le chef de l'État polonais à la Knesset, réunie en séance extraordinaire.

Le premier ministre israélien, Yitzhak Shamir, dont les parents sont morts dans les camps d'extermination nazis en Pologne, n'a pas répondu directement aux propos du visiteur. Il a toutefois déclaré à la radio israélienne que M. Walesa l'avait invité en Pologne et qu'il en avait accepté le principe.

On rappelle qu'en 1989, au plus fort de la controverse sur la création d'un couvent catholique à Auschwitz, Yitzhak Shamir avait déclaré à propos de l'antisémitisme des Polonais : « Ils le boivent avec le lait de leur mère. C'est quelque chose qui est profondément ancré dans leurs traditions, leur mentalité, tout comme leur haine de la Russie. »

Lech Walesa, pour sa part, a reconnu avoir commis une gaffe l'an dernier pendant la campagne présidentielle en assurant qu'il n'avait aucun ancêtre juif et était « 100 p. cent Polonais ».

Aux députés israéliens, le président polonais a déclaré que sa visite couronnait un processus de rapprochement engagé l'an dernier avec le rétablissement des relations diplomatiques rompues par Varsovie lors de la guerre des Six jours en 1967.

« Comme représentant de la Pologne libre et indépendante, a-t-il dit, je vous demande aussi de faire preuve d'équité dans vos souvenirs et de vous rappeler que



Yitzhak Shamir, à gauche, et Lech Walesa hier à Jérusalem.

PHOTO REUTERS

nous avons aussi connu ensemble de bons moments. »

Shamir évoque les « corbeaux »

Dans sa réponse, le Premier ministre Yitzhak Shamir, qui n'a pas utilisé les écouteurs de traduction simultanée pendant le discours de son hôte, a évoqué avec émotion l'histoire des juifs en Pologne ainsi que ses années d'enfance et de jeunesse dans ce pays pendant les années 20 et 30, alors que « les corbeaux planaient déjà ».

« Ce qui s'est passé durant cinq

ans et demi (d'occupation nazie) en Pologne demeurera dans l'histoire de ce pays et de l'humanité jusqu'à la fin des temps. Il y a eu des Polonais qui ont monté une haine inhumaine et pris part au génocide nazi, d'autres ont fait preuve d'indifférence et il y en a eu aussi qui ont tendu la main aux juifs. » Le père de M. Shamir a été tué, durant la guerre, par des compagnons d'enfance polonais à qui il avait demandé de l'aide.

M. Shamir a qualifié M. Walesa « de représentant d'une Pologne nouvelle et libérée » et « d'infaillible combattant pour la liberté,

qui a brandi l'étendard de la révolte à la tête du mouvement Solidarité ».

Abordant le conflit au Proche-Orient, le président polonais a affirmé : « Nous sommes pour une paix juste et durable au Proche-Orient. Cette paix est possible si la sécurité et le développement de tous les peuples de la région sont garantis. » De son côté, M. Shamir a appelé la Pologne à aider Israël dans ses efforts de paix tout en fustigeant l'aide militaire fournie à ce jour par l'Europe de l'Est aux pays arabes et en demandant à Varsovie de fermer le bureau de l'OLP.

Washington a suspendu son aide à la Yougoslavie

d'après AFP WASHINGTON

Le département d'État a confirmé hier que l'aide américaine à la Yougoslavie était suspendue depuis le 5 mai dernier à cause de la république de Serbie, accusée de chercher à déstabiliser le pays.

L'amendement Nichols à la loi sur l'aide à l'étranger, passé en novembre dernier, prévoit l'arrêt de l'aide américaine à la Yougoslavie à moins que le secrétaire d'État James Baker n'ait certifié le 5 mai que ce pays avait remédié à des violations des droits de l'Homme.

M. Baker a laissé passer cette date sans faire cette certification. « Les interdits de la loi sont entrés en vigueur le 5 mai et sont appliqués », a déclaré le porte-parole du département d'État, Mme Margaret Tutwiler.

Cinq millions de dollars d'aide économique étaient prévus pour la Yougoslavie pendant l'exercice budgétaire en cours. L'amendement oblige également le gouvernement à s'opposer à des prêts à la Yougoslavie au sein de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international.

Mme Tutwiler a critiqué les dirigeants de la Serbie, responsables « d'une dure répression dans la province du Kosovo » à majori-

té albanaise. Elle leur a également reproché de ne pas avoir organisé d'élections libres et de chercher à déstabiliser la présidence yougoslave. »

La Serbie et la république du Monténégro se sont opposés la semaine dernière à la passation de la présidence tournante au représentant de la république rivale de Croatie, dont était le tour selon la Constitution.

Le porte-parole a laissé entendre que M. Baker pouvait encore faire la certification qui pourrait rétablir l'aide américaine. « Cependant si la Serbie continue à bloquer le transfert de l'autorité constitutionnelle cela aura une influence directe sur notre décision », a-t-elle déclaré.

Mme Tutwiler a en revanche fait l'éloge des efforts du gouvernement yougoslave, sous la direction du premier ministre Ante Markovic, pour remplir les engagements de démocratisation pris envers la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Le président George Bush a de son côté assuré hier soir M. Markovic de son soutien et de celui du gouvernement américain au moment où la Yougoslavie vit une grave crise constitutionnelle, a annoncé un communiqué du secrétariat yougoslave à l'informa-

L'Irak devra financer le fonds de dommages de guerre de l'ONU

d'après Reuter et AFP NEW YORK

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté hier une résolution créant un fonds de dommages de guerre que l'Irak devra financer en prélevant sur ses futurs revenus pétroliers.

Pendant ce temps sur le terrain, les forces irakiennes ont fini d'évacuer hier la ville de Dohouk (nord-ouest), où une mission d'experts occidentaux s'est rendue dans la matinée pour évaluer les travaux à accomplir afin que la ville « puisse revivre normalement » et que les réfugiés kurdes puissent y retourner sans danger.

La résolution 692 a été adoptée par le Conseil de sécurité, à l'initiative des États-Unis, par 14 voix et une abstention (Cuba). Le représentant de l'Irak aux Nations-Unies, Abdoul Amir al Anbari, a dénoncé la décision comme illégale et a affirmé que le Conseil de sécurité était « dirigé de fait par un seul pays, les États-Unis ».

L'Irak acceptera de verser des compensations, car il n'a pas d'autre choix mais « il n'y a aucun mot, aucune phrase, aucun article de la Charte des Nations unies qui autorise le Conseil de sécurité à imposer des amendes ou à mettre en place (...) une organisation internationale qui fixe un pourcentage sur les revenus pétroliers irakiens », a-t-il ajouté.

Le texte menace de maintenir indéfiniment les sanctions économiques qui frappent Bagdad depuis le début de la crise du Golfe, en août dernier, si l'Irak se ne plie pas aux décisions du Conseil et de ses représentations sur le versement des dommages de guerre, estimés à plusieurs milliards de dollars pour le seul Koweït.

Le Conseil de surveillance des compensations, qui siègera à Genève sera composé de représentants des quinze pays membres du Conseil de sécurité. Ses décisions seront prises à la majorité. Aucun État ne dispose d'un droit de veto.

Le pourcentage maximum du prélèvement que Bagdad devra effectuer sur ses futurs revenus pétroliers n'a pas encore été fixé. Selon certains responsables américains, il pourrait osciller entre 40 et 50 pour cent. Les Britanniques et les Français avancent quant à eux un chiffre de 25 ou 30 pour cent.

La résolution réclame que l'Irak verse des compensations sur tout pétrole ayant fait l'objet d'un contrat d'exportation depuis le 3 avril, « y compris (le pétrole) non livré ou non payé ». L'Irak a demandé aux Nations unies un moratoire de cinq ans sur le paiement des dommages de guerre.

Par ailleurs, la ville de Dohouk, évacuée par les forces irakiennes et où une mission d'experts occidentaux s'est rendue hier, offre le spectacle d'une ville abandonnée, presque inhabitable, dont un quartier a été entièrement rasé par les Irakiens lors de l'insurrection kurde.

Des militaires — américains, mais aussi britanniques et français — ont patrouillé la ville à bord de véhicules, pendant qu'une quarantaine d'experts évaluaient les réparations à effectuer pour remettre la ville en état de marche. Cette mission était menée conjointement par le colonel américain Dick Naab et le général irakien Nashwan Danoun.

Les forces irakiennes se sont retirées de la ville, laissant toutefois le barrage militaire établi sur la route principale (à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de la ville) reliant Bagdad à la frontière turque.

Le Monde logo and 'Autres informations' section with arrows pointing to B4, B5.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC EN VENTE À LA SNF DU 21 MAI AU 1^{ER} JUIN 1991

CPG SNF TERMES SPECIAL 18 MOIS. Includes a large '9 1/8' graphic.

Appellez-nous. Un de nos conseillers s'occupera de vous. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE. Includes SNF logo and contact info.

À quand le marché libre du téléphone?

Le coup manqué contre la direction de Memotec a attiré l'attention sur l'industrie des télécommunications du Canada et sur certaines anomalies de son statut légal. La protection des intérêts du public exige-t-elle encore une structure aussi monopolistique à une époque où de nouvelles technologies permettent une véritable concurrence?



Le CRTC pourra aborder cette question au mois d'août quand il passera en revue les quatre années de Télélobe depuis sa privatisation. Il pourra notamment se demander si les appels téléphoniques outre-mer doivent nécessairement passer par le monopole de Télélobe et s'il est contraire à l'intérêt public qu'une compagnie de téléphone comme Bell devienne éventuellement propriétaire de Télélobe.

Ces questions ont été posées lors de la crise de Memotec et les réponses varient selon les intérêts propres des gens concernés. Le CRTC est seul capable d'examiner le problème dans son ensemble et de voir comment concilier l'intérêt public avec les besoins d'une industrie dynamique en pleine évolution.

La structure monopolistique de l'industrie du téléphone vient du fait que les coûts élevés des installations supplémentaires qui auraient permis une véritable concurrence auraient

considérablement renchéri les services. Le public aurait été victime de la concurrence. Un câble transatlantique, par exemple, doit pouvoir compter sur un certain marché pour qu'il puisse être amorti.

De nos jours, un satellite au-dessus de l'Atlantique n'a pas besoin d'un marché captif car il peut chercher ses clients sur quatre continents. Il peut tout aussi bien relier Montréal à Buenos-Aires que Montréal à Paris ou Paris au Cap. Par ailleurs, les progrès technologiques permettent une baisse des coûts et la multiplication des services offerts, ce qui assure une croissance vigoureuse du marché.

Bien sûr, la même argumentation qui justifie que Bell et les autres compagnies de téléphone puissent accéder directement au marché d'outre-mer — comme il le font avec les États-Unis — justifierait aussi la demande d'Unitel de faire la concurrence à Bell dans le marché de l'interurbain au Canada. Le seul domaine où le monopole des compagnies de téléphone est encore entièrement justifié est celui des réseaux locaux où la concurrence continuerait à représenter des coûts prohibitifs pour les usagers.

La transformation statutaire de l'industrie des télécommunications relève du Parlement mais ce n'est pas à lui, ni au gouvernement, ni encore à une quelconque commission d'enquête de prendre l'initiative. Les gens qui savent le mieux comment

servir le public sont ceux qui travaillent dans l'industrie. Si la direction de Bell et celles des autres compagnies de téléphone commencent à examiner les problèmes de l'industrie en termes d'un marché concurrentiel et non d'une carte géographique cloisonnée et hyper-réglementée, elles seraient les premières à trouver de nouveaux services et des sources d'économies et de profits insoupçonnés.

Il ne s'agit donc pas de « tirer sur Bell et de briser son monopole » mais de trouver une nouvelle structure industrielle qui corresponde aux nouvelles technologies et à la croissance exponentielle des besoins en télécommunications de l'économie.

Le CRTC ne peut pas se permettre de rêver. Il s'occupe de problèmes actuels et bien réels. Mais quand il passera en revue l'exploitation de Télélobe en tant que société privée et la demande d'Unitel, il devra garder à l'esprit la vaste transformation de l'industrie au cours des 20 dernières années et celle encore plus vaste qui l'attend dans un proche avenir. Chacune de ses décisions doit, si possible, encourager les progrès technologiques et économiques.

Enfin, le rôle du CRTC aussi est appelé à changer: il aura moins à protéger le public contre des monopoles qu'à assurer une saine concurrence dans un marché libre.

Frédéric WAGNIÈRE

Un mauvais départ

Ça commence bien mal. Et c'est dommage. Il y avait sûrement plusieurs bonnes façons pour un anglo-Québécois d'établir sa crédibilité comme nouveau membre du Conseil de la langue française. Malheureusement pour tout le monde, le professeur Charles Taylor a choisi la plus mauvaise.

Nommé vendredi dernier à ce poste par le premier ministre Bourassa, M. Taylor a en effet, le jour même, amorcé sa nouvelle carrière en se mettant carrément les pieds dans les plats. C'est-à-dire en dénonçant « la névrose » et « l'hystérie collective » de l'immense majorité des Québécois en matière de langue d'affichage. On a déjà vu plus convaincante démonstration de sensibilité à la réalité politique ambiante. Et plus subtil comme manifestation de la paranoïa qui s'est emparée de nombreux anglo-

phones du Québec.

Ces propos sont d'autant plus désolants qu'ils sont le fait d'un universitaire réputé dont l'ouverture d'esprit et l'implication personnelle dans l'évolution des idées au Québec n'est plus à démontrer. Philosophe de formation et spécialiste de la théorie politique, M. Taylor est un des plus prestigieux représentants de l'intelligentsia anglo-québécoise qui, depuis longtemps, s'est identifiée aux retombées les plus progressistes de la Révolution tranquille. Et même, jusqu'à un certain point, au besoin d'affirmation du caractère distinct du Québec.

On se serait donc légitimement attendu à ce que M. Taylor fasse preuve de moins d'émotivité dans son analyse de la législation linguistique présentement en vigueur. Et qu'il surmonte son impatience d'intellectuel choqué et sa frustration d'anglophone humilié pour aborder son mandat avec sérénité.

Sa déclaration au quotidien The Gazette reconnaît d'ailleurs l'importance de la loi 101 et la nécessité pour le gouvernement de consacrer plus d'efforts à la défense et à la promotion de la langue française. Sur cette lancée, il aurait pu profiter de l'occasion pour rappeler à ses compatriotes que, même chez les francophones, la loi 178 est perçue comme un compromis bâtarde qui ne satisfait pas grand monde. Et que l'immense majorité des Québécois souhaiterait vivre dans un climat de sécurité culturelle qui rendrait inopportune toute restriction à l'affichage extérieur dans une autre langue que le français.

Avec son expérience politique et sa connaissance des médias, il aurait dû savoir que c'est son diagnostic aussi méprisant que primaire sur la santé mentale des Québécois qui ferait les manchettes. Et que, de ce fait, il apparaîtrait plus préoccupé de se dédouaner dans la communauté anglophone que d'établir sa crédibilité auprès de la majorité comme intermédiaire valable entre les deux groupes linguistiques.

En choisissant de s'en prendre à l'aspect le plus visible et le plus délicat de la législation linguistique, M. Taylor a fait beaucoup plus qu'hypothéquer le capital de sympathie dont il disposait auprès de beaucoup de francophones. Il a non seulement exacerbé la méfiance de tous ceux qui prônent un retour à la loi 101 dans toute sa rigueur originale. Mais il a aussi conforté dans leur complexe de persécution cette minorité d'anglo-Québécois les plus bornés qui voudraient continuer de se comporter ici comme s'ils étaient majoritaires.

M. Taylor n'a rendu service à personne avec ses excès de langage. Surtout pas à lui-même. Pour jeter ainsi de l'huile sur le feu, on n'avait pas besoin d'un homme de sa valeur. On aurait pu se contenter de Robert Libman ou de Reed Scowen.

Pierre Gravel

La crise appréhendée

Les tensions restent vives entre les habitants des réserves mohawks et les représentants du pouvoir blanc. Mais rien ne permet de prévoir une répétition des événements violents de l'été dernier.

Les frictions avec les forces policières sont nombreuses; les problèmes de fond qui ont provoqué la crise d'Oka n'ont pas été résolus. Mais la société des Warriors n'a plus l'ascendant d'antan et l'on sent, de part et d'autre, un désir de ne pas répéter les erreurs qui ont provoqué l'escalade.



Pourtant, dans bien des médias, la crise semble à nos portes. Peut-être par crainte d'une réédition, ou en raison du rituel de commémoration, on a commencé à bombarder les Québécois de nouvelles liées de plus ou moins près aux Mohawks. On risque ainsi de fabriquer une crise de toutes pièces en engendrant la psychose qui l'alimentera.

Les Québécois, peu importe leurs origines, veulent un été sans histoire. La meilleure façon de le préparer, c'est par un printemps calme et serein.

Alain DUBUC

AVEC LA BÉNÉDICTION DE H. RYAN, DES MOHAWKS NE PAIENT PLUS LEURS FACTURES À HYDRO. QUÉBEC



Un expert pense qu'Ottawa pourrait encore refaire le coup de 1980-81

MARCEL ADAM

À la suite de ma série d'articles sur le discours de Pierre Trudeau critiquant le jugement majoritaire de la Cour suprême de 1981 sur le rapatriement de la Constitution (prononcé en mars à l'Université de Toronto), on a attiré mon attention sur une communication présentée en Suisse, en 1983, par José Woehrling, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Il s'agit d'une étude sur la Cour suprême et les conventions concernant deux renvois relatifs au rapatriement (ceux de septembre 1981 et de décembre 1982).

On se rappellera que dans celui de 1981 six juges sur neuf avaient déclaré que le gouvernement fédéral pouvait en toute légalité rapatrier unilatéralement la Constitution, mais qu'en dérogeant à une convention qui appelle l'accord d'un nombre appréciable de provinces l'opération serait inconstitutionnelle et donc, illégitime.

Cet arrêt avait forcé M. Trudeau à reconvoquer les premiers ministres provinciaux, pour finalement obtenir l'assentiment de neuf d'entre eux.

Parce qu'il n'existait pas d'entente formelle entre le gouvernement fédéral et les provinces sur la manière d'amender la Constitution, la Cour a analysé

les 22 amendements constitutionnels faits par l'intermédiaire du Parlement britannique.

De cet examen elle a conclu en majorité que les précédents historiques établissent indubitablement que dans les cinq cas où les amendements ont affecté les pouvoirs provinciaux l'approbation des provinces concernées a été obtenue (quatre autres projets de modification affectant les relations fédérales-provinciales ont été abandonnés parce que plusieurs provinces s'y opposaient).

Trois magistrats avaient inscrit leur dissidence en se basant sur un critère différent de sélection des précédents permettant de vérifier la présence d'une convention. Contrairement aux juges majoritaires pour qui les seuls précédents ayant affecté les compétences des provinces méritent d'être pris en considération, ceux de la minorité sont d'avis que tous les précédents ayant provoqué les protestations d'une ou plusieurs provinces sont pertinents, que les juridictions provinciales en ont été ou non affectées.

Pour M. Trudeau ce sont les juges minoritaires qui avaient raison. Eux pour qui il suffisait que la démarche d'Ottawa fût légale.

Mais, au dire de M. Woehrling, tous les auteurs qui ont analysé la décision du 28 septembre 1981 considèrent que la minorité se trompe en empruntant cette démarche.

Pour le juriste, les juges majoritaires ont considéré que la raison d'être de la convention qu'on leur demandait de reconnaître en l'espèce est le principe fédéral: le principe fédéral est

irréconciliable avec un état des affaires où l'action unilatérale des autorités fédérales peut entraîner la modification des pouvoirs législatifs provinciaux. Il semble au professeur que cette conclusion était inévitable.

Si sur ce point le professeur Woehrling n'est pas d'accord avec M. Trudeau, cependant il considère comme lui que la Cour suprême a davantage sacrifié à la nécessité politique qu'à la cohérence logique.

Déclarer que le projet de rapatriement unilatéral était légal bien qu'inconstitutionnel, c'était distinguer (et plus encore opposer) la partie conventionnelle et la partie juridique de la Constitution canadienne. Donner à la fois tort et raison à chacun, des deux parties c'était les obliger à s'entendre; ce qui est effectivement arrivé.

La conclusion de cette étude est particulièrement intéressante dans le contexte de la crise constitutionnelle qui secoue actuellement le pays.

Après avoir analysé les rapports étroits entre le droit et la pratique constitutionnelle, remarque le professeur, la Cour suprême en arrive à la conclusion que celle-ci est sans effet sur celui-là. Ce qui fait qu'après avoir reconnu l'existence d'une convention exigeant l'accord des provinces aux modifications constitutionnelles qui les concernent, elle affirme que le Parlement fédéral est libre, légalement, de demander unilatéralement à Londres un amendement ayant pour effet de réduire les pouvoirs provinciaux.

Mais la logique de la Cour lui fait tirer une conclusion plus paradoxale encore.

M. Woehrling rappelle que c'est en vertu de simples conventions constitutionnelles que le Parlement britannique s'est engagé il y a longtemps à toujours donner effet aux demandes de modifications constitutionnelles du gouvernement fédéral, et à s'interdire toute initiative dans ce domaine; tout en conservant, en droit strict, une compétence législative absolue et discrétionnaire à l'égard du Canada.

Or la Cour ayant affirmé que les conventions n'ont aucun effet sur la situation juridique, elle a été forcée en conséquence d'admettre que le Parlement anglais pourrait légalement prendre l'initiative de modifier la Constitution canadienne selon ses fantaisies, voire même d'en faire à nouveau une colonie britannique.

S'il n'y a pas lieu de craindre une telle éventualité, le professeur Woehrling croit toutefois qu'en refusant de donner une valeur juridique aux conventions politiques, la Cour laisse planer la menace d'une réédition éventuelle de l'initiative unilatérale de 1980-81 par Ottawa.

À ceux qui retourneraient que la situation actuelle est bien différente puisque la constitution contient une formule d'amendement permettant de modifier la loi fondamentale au Canada, sans intervention britannique, le professeur répond que celle-ci demeure, aujourd'hui comme hier, une loi anglaise à l'égard de laquelle le Parlement anglais possède, autant qu'à l'égard de l'A.A.N.B. de 1867, aux dires de la Cour suprême du Canada, un pouvoir juridique total et discrétionnaire.

Opinions

Haro sur Hydro! Haro sur le Québec!

MAURICE CHAMPAGNE

L'énergie hydro-électrique étant une ressource extraordinaire pour le développement du Québec, Hydro-Québec est donc l'une de nos institutions les plus vitales. Or, de toutes parts et à répétition, notamment dans les médias d'information, à l'Assemblée nationale et sur toutes les tribunes d'adversaires de Robert Bourassa ou de militants exploitant des causes comme des absolus, on multiplie les occasions de miner la crédibilité d'Hydro-Québec. Au point que, si cette crédibilité devait diminuer sur les marchés financiers et affecter notre économie, nous devrions nous en prendre au moins autant à certaines de nos carences collectives qu'à celles de la gestion de l'Hydro. Je trouve même que l'ampleur qu'a pris la critique négative systématique de l'Hydro nous rend ridicule aux yeux de l'étranger.

Et cela devrait tout particulièrement gêner ceux et celles du peuple québécois qui souhaitent nous voir acquérir une nouvelle maîtrise politique de notre destin. Pour se donner un pays, il faut beaucoup de fierté et de respect de soi-même, ce qui implique notamment la fierté et le respect de nos institutions politiques, économiques et culturelles. Et attention à l'argument spécieux qui voudrait que le peuple québécois ne puisse vraiment conquérir la fierté qu'avec l'indépendance politique. Je préfère d'abord miser sur les motifs de fierté que nous possédons déjà et qui peuvent éclairer nos choix de demain. Hydro-Québec et nos grands projets de développement énergétique en sont.

En posant le problème de notre critique aliénante à l'endroit d'Hydro-Québec, et donc à l'égard de notre propre fierté nationale, je veux attirer l'attention sur deux choses: notre manque collectif flagrant de sens institutionnel et la nécessité de nous doter d'un protocole critique de la gestion — protocole de principes — qui puisse respecter une éthique garante à la fois

d'une saine information et de la fierté nationale et institutionnelle qui nous fait tant défaut. Sans parler des dividendes qui en découleraient sur le plan économique et pour notre rayonnement à l'étranger. Car on ne fait pas l'économie qu'avec l'économique: on la fait aussi avec des attitudes, avec des façons responsables de se comporter.

Quand je dis que nous manquons de sens institutionnel — les Québécois francophones peut-être plus que les autres citoyens du Québec — je constate seulement, par exemple, que nous ne faisons pas plus de cas de l'Assemblée nationale que d'Hydro (ou de Lavalin...), que nous traitons nos Premiers ministres comme les derniers venus et que nous pourrions emprunter aux anglophones et aux Américains un peu du respect qu'ils portent respectivement à la Couronne et à la Présidence.

Une démocratie qui ne cultive pas ses institutions et ses symboles d'appartenance est bien fragile. En revanche, bien sûr, ceux et celles qui sont les mandataires du peuple à la tête des institutions doivent donner l'exemple du respect, de la dignité, de la transparence et de la fierté. En un sens, il n'y a pas de fierté nationale sans fierté institutionnelle.

Par ailleurs, il est évident que la gestion d'Hydro doit être évaluée, contrôlée, critiquée, tant par les médias d'information que par le gouvernement et des corps intermédiaires ou des groupes de citoyens compétents et militants. Si l'on passe en revue tous les motifs de critiques formulées à l'endroit d'Hydro ces dernières années, il est certain que la seule mise à jour de la négligence quasi chronique dans l'entretien du réseau de distribution de l'électricité montrait l'impérieuse et permanente nécessité de ce contrôle social. Le problème est dans la manière d'exercer le contrôle et la critique, comme dans la façon de l'Hydro d'assumer sa gestion, à la hauteur de l'institution qu'elle est. Hydro doit être la première, par ses administrateurs, ses experts et ses syndiqués, à assumer son mandat comme un man-

dat de fierté institutionnelle et nationale. Quant au protocole critique que je suggère, voici quelques principes auxquels il pourrait répondre, à partir du simple bon sens:

1. Principe le plus élémentaire, attendons une gestion exemplaire, mais n'exigeons pas l'infailibilité!
2. Attendons la gestion la plus transparente possible, mais n'en faisons pas un absolu. Le cas des contrats privilégiés pouvait être traité dans cette perspective. Un intérêt supérieur peut à l'occasion justifier une stratégie diplomatique. Mais, si les partis d'Opposition sont assez responsables, ils doivent être mis dans le coup avec le gouvernement et Hydro.
3. Les journalistes, les groupes militants, comme les partis politiques, doivent exercer leur fonction critique et satisfaire le droit collectif à l'information, oui, mais en se donnant une éthique soucieuse de l'intérêt national et de la fierté institutionnelle notamment. Le sensationnalisme négatif ne se justifie pas plus dans l'information et la critique démocratique que la mauvaise foi ou l'incompétence dans la gestion. Et parce qu'Hydro est Hydro, que le développement économique et l'intérêt national du Québec dépendent tellement de nos ressources hydro-électriques, de même que notre force de frappe et notre crédibilité à l'étranger, celui ou celle qui s'apprete à dénoncer une erreur, une carence ou une faute, de la part d'Hydro-Québec, doit moralement se demander si son geste va servir ou nuire à l'intérêt national. Et je ne vise personne qui a pu faire à cet égard dans le passé le travail honnête et compétent qu'il ou elle estimait devoir faire. Au contraire, je pense qu'il y a des journalistes à qui Hydro et la collectivité doivent beaucoup pour leur dépistage critique. Mais je crois que nous sommes arrivés à un point limite face à la remise en question de la crédibilité d'Hydro et que l'intérêt national justifie qu'on s'interroge sur ce phénomène.
4. Autre évidence: le développement de nos grands projets énergétiques, autant que l'avenir d'Hydro, va nous exposer à de nouveaux défis de négociation, de conciliation et de hiérarchisation de nombreux droits en cause. D'un côté, le droit au développement économique, de l'autre, le droit à la protection de l'environnement. D'un côté, les droits des Peuples autochtones, de l'autre, les droits de la majorité et des autres communautés formant le peuple québécois, les uns et les autres ayant intérêt à profiter de la même expansion économique.

Ici, le protocole suggéré devrait tenir compte de règles du domaine des droits qui, bien que non écrites nulle part, sont fondamentales. Toutefois, il est souvent aussi difficile pour les militants d'une seule cause de les promouvoir, que pour les gouvernements ou les grandes entreprises.

- a) La règle élémentaire est la contraignante: tout droit en rencontre un autre.
 - b) Aucun droit ne saurait être érigé en absolu.
 - c) Un ensemble de droits peut être hiérarchisé, de sorte qu'un droit soit considéré dans tel contexte comme prioritaire par rapport à un autre, sans pour autant que cet autre ne soit pas respecté à sa juste mesure. Ce sont les individus qui sont égaux en droits, mais les droits eux-mêmes, relativement aux contextes dans lesquels ils s'exercent, n'ont pas tous le même poids d'équité.
 - d) La capacité de négocier, de hiérarchiser et de concilier les droits des uns et des autres est finalement aussi importante, sinon plus, que les droits eux-mêmes.
- En conclusion, je dirais que c'est cette capacité affective, liée à la capacité éthique des critiques d'Hydro ainsi qu'à la gestion exemplaire de cette institution, qui peut produire l'énergie sociale apte à harmoniser les exigences du bien commun, de l'intérêt national et des besoins légitimes des individus et des groupes en présence.



Processus ou procession?

Il y a, en politique, des recettes aussi classiques que celle de la béchamelle en cuisine: la commission d'enquête, par exemple.

Tout gouvernement aux prises avec un problème épineux sait d'instinct quoi faire: il crée une commission d'enquête; c'est la façon la plus élégante de remettre au lendemain l'heure redoutée du choix.

Ces temps-ci, c'est avec une frénésie immédiate que nos gouvernements s'ébattent dans les commissions d'enquête et les comités d'étude.

Au Québec, deux commissions parlementaires succèdent à la Commission Bélanger-Campeau. À Ottawa, un comité parlementaire va étudier les rapports de la Commission Spicer et de la Commission Beaudoin-Edwards, de même que le rapport produit par un groupe sélect de hauts fonctionnaires et les rapports émanant d'autres comités provinciaux.

Le processus a ceci de merveilleux qu'on peut l'étirer à l'infini. Un comité étudie le rapport d'une commission ainsi que les rapports présentés à cette commission. Le rapport du comité, de même que les rapports qui lui furent soumis, sont à leur tour étudiés par une autre commission... qui produit un rapport qui est étudié par le gouvernement. Ce n'est plus un processus, c'est une procession, c'est un gâteau de noces à l'italienne, c'est un gratte-ciel auquel on n'en finit plus d'ajouter des étages!

Comment le gouvernement le plus impopulaire de l'histoire du Canada pourra-t-il arriver à échafauder — et surtout à faire accepter — un projet quelconque de réforme constitutionnelle, dans un contexte où les oppositions sont plus polarisées, les groupes d'intérêts plus militants, et l'humeur générale, plus morose que jamais?

Québec veut plus que Meech, le reste du Canada veut moins que Meech. Comment, à peine plus d'un an après le naufrage de Meech, le fédéral pourra-t-il résoudre cette insoluble équation?

La stratégie constitutionnelle du premier ministre Mulroney tient pour l'instant en deux volets.

D'une part, il cherche à gagner du temps, dans l'espoir que la vague souverainiste au Québec s'atténue. D'autre part, il cherche par tous les moyens à contrer le préjugé fortement enraciné dans l'opinion canadienne-anglaise depuis la fameuse conférence constitutionnelle de juin dernier, préjugé selon lequel M. Mulroney, M. Bourassa et une poignée d'autres premiers ministres — «tous des mâles d'âge mûr, blancs, riches, etc. etc.», clame la gauche populiste — auraient concocté en secret, à l'insu du peuple, cet apocalyptique coup de force que constituait l'Accord du lac Meech.

Aussi le gouvernement a-t-il opté pour l'autre extrême. Tout le pays est dans une phase aigüe de consultation... et risque de périr sous l'accumulation des séances d'auscultation et des coups de sonde pratiqués par les nouveaux thérapeutes de l'âme canadienne. «You're gonna consult them to death! Vous allez les consulter à mort!», lançait, le soir du Discours du trône, l'animatrice Barbara Frum au ministre Joe Clark.

D'abord la Commission Spicer et le bavardage institutionnalisés sur sa grosse «hot-line», maxi-corde à linge de commerces tendue d'un océan à l'autre, ensuite le comité Beaudoin-Edwards et ses dissertations pointues sur la formule d'amendement, et maintenant un autre comité mixte des Communes et du sénat reprenant la route sous la houlette soporifique de Claude Castonguay (c'est du moins ce que veut la rumeur qui prête à M. Mulroney l'intention de donner à l'ancien ministre québécois la co-présidence de ce comité)...

Peut-être au fond le gouvernement Mulroney ne fait-il que suivre à la lettre la recommandation du chroniqueur William Johnson? «Boredom is the needed cure for Canada», écrivait-il récemment. La thérapie par l'ennui. Mais attention, ne dit-on pas de l'ennui qu'il peut être mortel?

Heureusement tout de même, le gouvernement Mulroney semble avoir jeté aux oubliettes l'idée farfelue qui fait actuellement le tour des campus du Canada anglais, soit la convocation d'une assemblée constituante.

Tout ce que le Canada anglais comprend de profs de science politique frétille à l'idée de se faire valoir au sein de ce gros colloque de non-élus occupés à dessiner les contours d'un Nouveau Canada. Oui, en effet, quel beau colloque en perspective que cette foire d'empoigne où l'on pourrait tout à la fois débattre des droits des bébés-phoques, de la cause autochtone, de l'avortement, de l'avenir de la pêche et du droit à la propriété, en s'arrêtant entre deux pauses-café sur le statut du Québec ou sur la nécessité d'imposer ou non le port du condom dans la constitution!

On confond bien des choses, ces temps-ci. Parce que le gouvernement fédéral est à un niveau record d'impopularité, parce qu'un peu partout — à la faveur de la récession, du chômage, de la TPS, etc. — les gens grognent contre leurs politiciens, la tentation est forte de rejeter en bloc les politiciens élus et d'inventer d'autres mécanismes, comme, justement, l'assemblée constituante.

Dans une démocratie, ce sont pourtant les élus, seuls redevables au peuple, qui doivent garder le contrôle d'une pareille opération. Toute autre formule relève du corporatisme (c'était partiellement le cas de Commission Bélanger-Campeau) ou de la démagogie pure et simple.

En démocratie, le peuple doit avoir le dernier mot sur sa constitution, et sans doute est-il normal qu'il soit consulté spécifiquement sur cette question, mais la conception d'une constitution est un travail spécialisé, qui ne peut se faire que par délégation de pouvoir.

Les seuls États qui ont confié l'élaboration de leurs constitutions à des assemblées soi-disant populaires sont des États totalitaires qui n'avaient de toute façon aucunement l'intention de respecter les beaux principes qui étaient dedans, et qui donc se souciaient fort peu de savoir si la constitution était opérante ou pas.

La formule de l'assemblée constituante suppose d'ailleurs, pour des raisons de pur bon sens, que le Québec n'y participerait pas. (Autrement, les intérêts québécois seraient entièrement noyés dans cette masse de causes et de croisades de toutes sortes).

Il n'en va pas de même du référendum, autre solution de dernier recours à laquelle un Jean Chrétien s'est finalement rallié. Je reviendrai plus tard là-dessus.

Les anglophones ont droit à des services de santé dans leur langue

Les auteurs du texte qui suit sont Michael Goldbloom et Robert Keaton. Le premier est président du Centre de services sociaux Ville-Marie de Montréal, le second est président d'Alliance Québec. Ils insistent ici sur la nécessité d'un Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) pour les anglophones de Montréal.



Michael Goldbloom



Robert Keaton

d'accueil pour adultes et les centres pour les personnes handicapées physiques ou celles ayant une déficience intellectuelle — qui sont primordiaux pour la communauté d'expression anglaise.

La réforme soulève plusieurs sujets de préoccupation pour les Québécois d'expression anglaise. Entre autres, la nécessité que le projet de loi 120 garantisse la création d'un Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), organisme qui succèdera au CSS Ville-Marie, dont le mandat serait de dispenser des services en anglais aux enfants et aux jeunes de toute la région montréalaise.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, a pris une mesure importante en vue d'assurer ce statut législatif. La déclaration sans équivoque qu'il a faite récemment devant la Commission des affaires sociales, à l'effet que tous les clients qui parlent anglais et qui sont visés par le mandat du nouvel organisme auront accès à cet établissement, reflète son engagement à placer le citoyen au centre du système de santé et de services sociaux.

Il est donc inquiétant que le leader de l'Opposition à l'Assemblée nationale, Guy Chevrette, ait profité de la tribune offerte par la Commission des affaires sociales pour s'opposer publiquement à la création, par voie législative, d'un CPEJ pour les citoyens qui désirent obtenir des services en anglais.

Les Québécois d'expression française qui veulent comprendre pourquoi de nombreux Québécois d'expression anglaise ne se sentent pas les bienvenus et se sentent menacés n'ont qu'à lire les déclarations de M. Chevrette:

«[...] si tous les Anglais du Québec étaient bilingues, on n'aurait pas à avoir deux CSS à Montréal.»

«[...] Au niveau des services à la collectivité, si on avait su intégrer des allophones et des anglophones dans les structures de services, on n'aurait pas à subir le dédoublement des structures qu'on fait, qu'on a présentement [...]»

Essentiellement, l'argument de M. Chevrette est que le Québec ne devrait pas avoir besoin des établissements de santé et de services sociaux de la communauté anglaise.

Comment M. Chevrette peut-il ne pas comprendre que même le citoyen ou la citoyenne les plus bilingues désirent, en période de crise, être desservis dans la langue et dans le milieu culturel de leur choix?

Il est sûr que notre société peut et devrait reconnaître qu'une période de profonde crise personnelle n'est pas le moment approprié pour ajouter le stress supplémentaire du débat linguistique.

De plus, par quelle étrange logique quiconque peut-il supposer

qu'il est possible d'accorder des droits historiques aux établissements anglais sans reconnaître simultanément le droit d'un client d'expression anglaise à l'accès à ces établissements?

Nous croyons et nous sommes convaincus que la majorité des Québécois est d'avis que l'État ne devrait pas dicter dans quelle langue un client doit recevoir des soins de santé et des services sociaux.

Les professionnels de la santé et des services sociaux, d'expression française et anglaise, sont engagés à dispenser des soins de qualité à leurs clients. Ils savent que la langue est un outil d'une importance cruciale dans la dispensation de soins de santé et de services sociaux professionnels. Si on tente d'introduire le débat linguistique dans la relation entre le client et le professionnel, on ne fait que déformer, inutilement et imprudemment, l'obligation première du système et du professionnel, qui est de fournir des services de qualité.

Un CPEJ anglophone est une façon efficace d'assurer que les droits fondamentaux de près d'un demi-million de citoyens d'expression anglaise de Montréal sont respectés, en ce qui concerne les services sociaux pour les enfants et les jeunes. M. Côté devrait assurer, dans la réforme, que la formulation de l'article créant un CPEJ de langue anglaise à Montréal ne donne lieu à aucune autre interprétation.

Les résultats d'un sondage CROP-La Presse mené récemment révélaient que de nombreux Québécois d'expression anglaise s'interrogent sur leur avenir dans notre province. Ces Québécois ont accueilli avec scepticisme les assurances données par les chefs de file de la communauté francophone.

Pour comprendre pourquoi, on n'a qu'à examiner les récentes audiences de la Commission des affaires sociales.

La communauté d'expression anglaise a créé et soutenu un réseau complet d'établissements de soins de santé et de services sociaux. La présence de ces établissements et l'assurance de leur existence sont perçues légitimement comme cruciales pour le maintien d'une communauté d'expression anglaise au Québec.

L'importance centrale et l'identité unique de ce réseau d'établissements ont été reconnues par le Parti Québécois dans la Charte de la langue française et, par la suite, par la Loi 142 du gouvernement libéral. Les chefs de tous les partis provinciaux ont accepté publiquement le rôle historique et l'importance capitale constante de ce réseau pour la minorité d'expression anglaise.

Le projet de loi 120, c'est-à-dire le projet de réforme du système de soins de santé et de services sociaux actuellement à l'étude, redéfinira en grande partie les moyens par lesquels les soins de santé et les services sociaux sont dispensés au Québec. Par exemple, le Centre de services sociaux Ville-Marie, qui dispense actuellement des services sociaux aux citoyens d'expression anglaise de tous les âges, verra son mandat radicalement réduit et orienté uniquement vers la dispensation de services hautement spécialisés aux enfants et aux jeunes.

Si ces changements structurels ne sont pas soigneusement encadrés par une loi, ils auront un effet disproportionné et potentiellement dévastateur sur les établissements — les centres hospitaliers, les centres d'accueil, les résidences

Droits de l'Homme: le Koweït au banc des accusés

Les pressions viennent aussi de l'intérieur du pays, où l'opposition semble avoir conquis le droit de parole

d'après AFP
KOWEÏT

Le Koweït, qui commence à se relever des ruines de l'occupation irakienne, fait face à des demandes pressantes externes et internes pour surmonter les injustices d'une société féodale et inégalitaire, établir une véritable démocratie et respecter les droits de l'Homme.

Les États-Unis ont ainsi durci le ton hier contre le Koweït en s'inquiétant de la façon dont des personnes accusées de collaboration avec l'Irak avaient été condamnées à des peines de prison, dimanche au Koweït. « Nous sommes préoccupés par des allégations selon lesquelles la justice n'a pas vraiment suivi son cours », a fait savoir le département d'État dans un communiqué.

« Les affirmations d'avocats de la défense selon lesquelles certains prévenus n'avaient pas été autorisés à rencontrer leur avocat avant le procès, ni à voir leur accusateur, à interroger les témoins ou connaître les charges qui pesaient contre eux posent des questions sur la procédure suivie dans ces procès », poursuit le communiqué.

« Il en est de même pour les af-

firmations de prévenus selon lesquelles ils ont été contraints à avouer des crimes qu'ils n'avaient pas commis », ajoute ce texte. La Maison-Blanche et le département d'État avaient dans un premier temps fait preuve de la plus grande réticence à critiquer le déroulement de ces procès.

Six prévenus accusés de collaboration avec les forces d'occupa-

tion irakiennes ont été condamnés dimanche à des peines de trois ans et demi à quinze ans de prison par un tribunal d'exception.

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, s'était dit préoccupé par certains aspects du système judiciaire koweïtien. Le porte-parole du département d'État avait relevé que

quinze ans de prison pour un Irakien accusé d'avoir porté un T-shirt à l'effigie du président Saddam Hussein était une peine « un peu sévère ».

Tous deux avaient cependant souligné que les États-Unis avaient obtenu que les procès soient publics, ouverts à des observateurs internationaux, et que les accusés soient défendus par des avocats.

M. Fitzwater avait reconnu que la situation au Koweït restait problématique. « Mais pour un pays qui est sorti il y a 81 ans de la dévastation (...) nous croyons qu'ils ne s'en tirent pas mal », avait-il dit.

Pour sa part, le Parlement européen a menacé jeudi dernier de bloquer un accord commercial négocié entre la CEE et les monarchies du Golfe si le Koweït ne met pas un terme aux « détentions arbitraires, tortures et assassinats » perpétrés depuis la libération de l'émirat.

Les ministres des Affaires étrangères des Douze avaient insisté auparavant, en rencontrant leurs collègues des monarchies pétrolières du Golfe à Luxembourg, sur le respect des droits de l'Homme au Koweït.

Avant sa dernière visite au Koweït, le 22 avril, le secrétaire d'État James Baker a affirmé de son côté qu'il ferait part aux dirigeants de ce pays de l'insistance américaine pour un respect des droits de l'Homme.

Ce même problème a été également soulevé, à Koweït, par les chefs des diplomaties française, Roland Dumas, et britannique, Douglas Hurd, dont les pays étaient parmi les piliers de la coalition qui, fin février, a libéré l'émirat. Il a été surtout dénoncé par des organisations internationales neutres militant pour les droits de l'Homme, notamment Middle East Watch, basée à New York.

Vous pouvez rêver sans fin d'une Mercedes neuve, ou profiter de notre nouveau programme de location-bail.

Le rêve de conduire une Mercedes neuve ne doit pas forcément rester une idée en l'air, mais peut devenir une très agréable réalité.

C'est le cas pour ceux qui ont découvert les avantages de notre nouveau programme de location-bail. Grâce à lui, vous pourriez bien vite vous trouver au volant d'une Mercedes-Benz neuve de la Classe 190 ou 300, sans pour autant immobiliser un capital important.

Les paiements mensuels sont moins élevés que vous ne pourriez le croire, et dans bien des cas



inférieurs à ceux d'un prêt bancaire. Les termes et conditions du bail peuvent aussi être calculés en fonction de vos besoins personnels.

N'avez-vous donc pas attendu trop longtemps pour savourer les plaisirs et les avantages offerts par la conduite d'une Mercedes?

Venez dès aujourd'hui étudier cette offre d'une durée limitée qui vous est faite par l'intermédiaire de Crédit Mercedes-Benz du Canada Inc. et du concessionnaire autorisé de votre localité. Et voyez comme il est possible de transformer ce rêve de longue date en réalité.



CONSTRUITES COMME AUCUNE
AUTRE VOITURE AU MONDE

OFFRE DE LANCEMENT

➤ Montréal/Baie-Comeau 169\$

➤ Montréal/Gaspé 209\$

➤ Montréal/Iles-de-la-Madeleine 218\$

➤ Montréal/Québec 111\$

➤ Montréal/Mont-Joli 169\$

➤ Montréal/Bagotville 144\$

➤ Montréal/Sept-Îles 180\$

➤ Montréal/Rouyn-Noranda 134\$

➤ Montréal/Vall-d'Or 134\$

QUAND ON SAIT PROFITER DES BONNES OCCASIONS, ON EST EN AFFAIRES.

Chez Inter-Canadien, quand on vous dit que le Québec est en affaires, ce ne sont pas des paroles en l'air. La preuve? Nous vous en donnons un avant-goût en réduisant de 65% les pleins tarifs économie (70% pour les enfants) de la plupart de nos destinations*. C'est notre façon de célébrer avec vous notre arrivée dans le ciel québécois. Avec ces tarifs aller-retour, vos vacances prennent un bon départ!

Pour réserver ou pour obtenir de plus amples renseignements sur nos horaires ou destinations, consultez votre agent de voyages ou composez le (514) 636-3890 ou 1 800 361-0200.

Inter-Canadien
LE QUÉBEC EST EN AFFAIRES

*Conditions : les départs doivent être effectués entre le 22 juin et le 1^{er} septembre 1991. Des durées de séjour minimale et maximale s'appliquent. Le nombre de places est limité et est assujéti aux disponibilités. L'achat du billet doit se faire au moins sept jours avant le départ. Les prix peuvent varier sans préavis. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

Les pressions de l'intérieur

Les pressions viennent aussi de l'intérieur du pays où l'opposition paraît avoir conquis, grâce en partie à la présence massive de la presse étrangère, un droit de parole qui lui était dénié par un gouvernement dominé par la famille des al-Sabah, laquelle a institué depuis deux siècles une monarchie héréditaire.

Les autorités se sont rendues coupables de torture, d'exécutions et d'arrestations arbitraires, ont ainsi affirmé les mouvements de l'opposition qui ont réclamé l'instauration d'une démocratie parlementaire.

Cependant l'émir, cheikh Jaber al-Ahmad al-Sabah, n'a promis, dans son premier discours prononcé après la libération, des élections parlementaires que pour courant 1992, alors que l'opposition les souhaite plus rapprochées.

Le parlement koweïtien, unique du genre dans une région gouvernée par des familles royales ou des militaires, avait été dissous par l'émir en 1986.

Les Palestiniens, soupçonnés d'avoir collaboré avec l'occupant du fait de l'alignement de l'OLP sur l'Irak, sont la principale victime des abus. Ils étaient 350 000 dans l'émirat avant l'invasion du 2 août 1990, sur une population totale de deux millions; 700 000 Koweïtiens et un million d'expatriés de 138 nationalités différentes.

Le cas des 230 000 « bidoune » (les « sans », ces personnes résidant depuis plusieurs décennies au Koweït sans en avoir la nationalité, et dont la communauté formait l'ossature de l'armée koweïtienne lors de l'invasion, est aussi frappant. Un diplomate occidental n'hésite pas à comparer les mesures discriminatoires dont ils sont l'objet à l'apartheid.

Procès des collaborateurs

La réputation du Koweït risque d'être encore affectée par les procès organisés depuis samedi, sous le régime de la loi martiale, contre des personnes accusées de collaboration avec les forces irakiennes.

Face à cette situation, l'appel des États-Unis — qui ont le plus contribué à la libération de l'émirat — en faveur d'un respect des droits de l'Homme ne semble pas avoir été entendu. Interrogé à ce sujet, un diplomate américain a répondu: « Nous ne sommes pas venus ici pour restaurer le parlement ».

Quant à la famille princière et au gouvernement, qui ont passé les sept mois d'occupation dans la ville saoudienne de Taef, le climat potentiel entre ceux qui sont restés et ceux qui ont quitté le pays pourrait être une inquiétante menace. C'est que les Koweïtiens qui ont enduré le joug irakien « ont maintenant une histoire », explique un intellectuel, « une mémoire commune de solidarité et de sacrifice ».

« Notre société était parfaite » entre résistants, renchérit un jeune travailleur social qui se rappelle que, sous l'occupation, les hommes et les femmes « se traitaient en égaux », dans une société où la ségrégation sur la base du sexe est plus que centenaire.

Le Monde

Kohl tente de relancer les bonnes relations entre Bonn et Washington

La constitution allemande modifiée

d'après AFP
WASHINGTON

Le chancelier Helmut Kohl a tenté hier à Washington de démontrer que l'Allemagne est disposée à prendre ses responsabilités dans le monde, et ainsi de faire repartir des relations américano-allemandes qui ont perdu de leur vitalité dans la crise du Golfe.

M. Kohl, qui effectuait à Washington sa première visite de chancelier de l'Allemagne unifiée, a rencontré en tête-à-tête le président George Bush et le secrétaire d'État James Baker.

Avant cette rencontre, le chancelier allemand avait assuré, dans un discours devant le Conseil Atlantique, que l'Allemagne jouerait, comme l'y incitent les États-Unis, un rôle important dans le monde, notamment en Europe.

Tentant de corriger l'image d'inactivité que l'Allemagne a eue dans l'opinion publique américaine lors de la crise du Golfe, il avait souligné que l'Allemagne a déjà dépensé 127 milliards de dollars pour cette guerre, l'unification allemande et l'aide à l'Europe de l'Est et à l'URSS.

de à des opérations internationales similaires.

Le chancelier allemand avait également souligné la volonté de l'Allemagne d'agir en Europe pour l'intégration du continent et pour aider au développement économique de l'Europe de l'Est, y compris de l'URSS. Il avait indiqué qu'il inciterait le président Bush à faire plus à ce propos.

Les États-Unis tentent de trouver les moyens d'aider l'URSS mais, contrairement à l'Allemagne, sont réticents à s'engager financièrement sans de profondes réformes soviétiques. Un haut responsable américain affirmait récemment que les crédits allemands à l'URSS (quelque 30 milliards de dollars depuis la fin 1989) avaient disparu dans un gouffre sans fond.

Washington est également plus réticent que Bonn à accepter la présence du président Mikhaïl Gorbatchev au prochain sommet des sept pays les plus industrialisés, qui aura lieu à Londres du 15 au 17 juillet, estimant que l'URSS n'a pas sa place à un tel forum. Hier, MM. Bush et Kohl se sont déclarés d'accord pour aider le président soviétique, mais sans apporter de précisions sur la manière de le faire.

La Maison-Blanche avait affirmé, avant la rencontre, que les relations étaient « excellentes » et avait souligné que l'Allemagne avait payé la totalité des 6,6 milliards de dollars promis pour l'effort américain dans la guerre du Golfe.

Pourtant, les relations entre Bonn et Washington ne sont plus au zénith qu'elles avaient atteint il y a un an lorsque M. Bush, qui avait soutenu à fond l'unification allemande, avait invité Bonn, alors allié essentiel des États-Unis en Europe, à devenir « partenaire dans la direction » du monde.

Depuis, la non-intervention militaire de l'Allemagne dans la guerre du Golfe, très critiquée au Congrès américain, les difficultés financières rencontrées dans l'unification et des différends sur les taux d'intérêt ont jeté un peu d'eau froide sur cette relation. L'allié européen privilégié de Washington est redevenu la Grande-Bretagne.

Juste avant son départ de Bonn, M. Kohl avait annoncé qu'il présenterait cette année un projet de loi modifiant la constitution allemande derrière laquelle les dirigeants allemands s'étaient retranchés pour exclure tout engagement militaire dans le Golfe. Il a souhaité que le texte autorise la participation de l'armée allemande.

L'Inkatha limitera l'usage de ses armes

d'après AFP
ULUNDI, Afrique du Sud

Le chef du mouvement zoulou Inkatha (rival du Congrès national africain, ANC) Mangosuthu Buthelezi, a accepté hier après un entretien avec le président Frédéric de Klerk de soutenir l'effort du gouvernement pour contrôler les armes dans certaines régions, selon un communiqué conjoint.

L'engagement de l'Inkatha ne concerne que treize townships noirs autour de Johannesburg. Ces ghettos ont été déclarés « zones d'émeutes » la semaine dernière par le gouvernement de Pretoria.

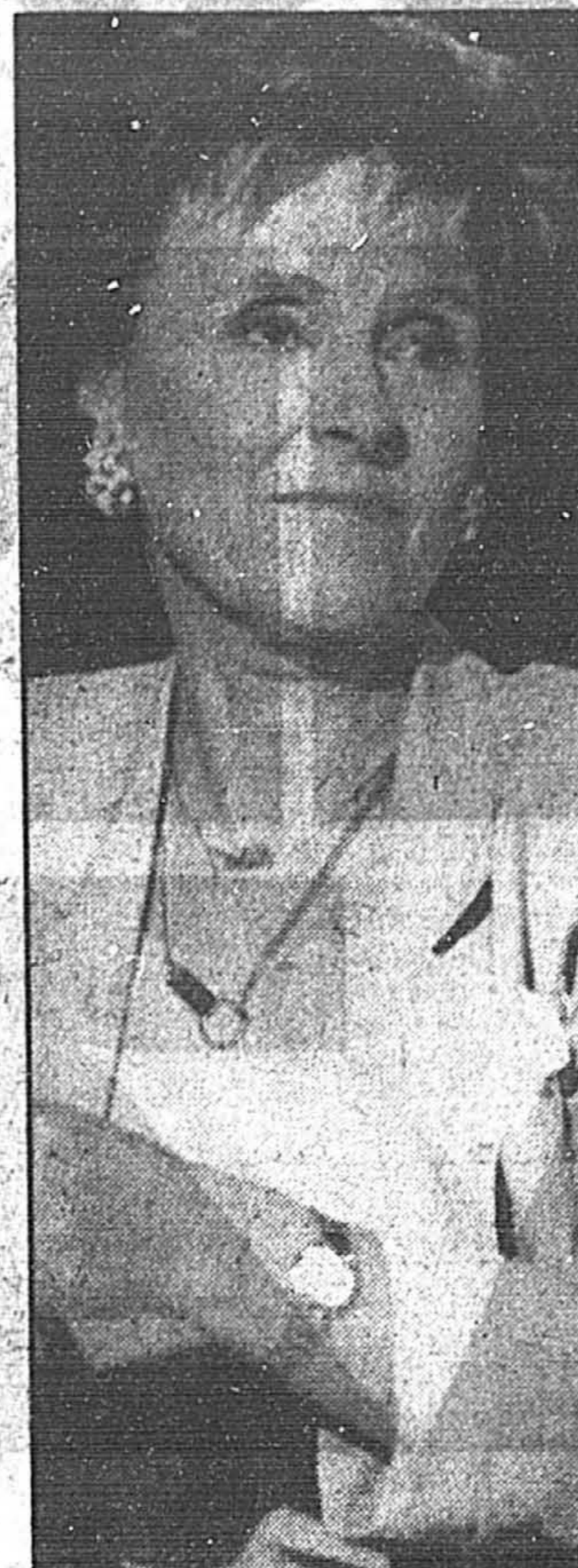
L'ANC, qui s'affronte violemment à l'Inkatha, dans les cités noires près de Johannesburg a demandé au gouvernement l'interdiction de l'usage des armes traditionnelles dont se servent les zoulous de l'Inkatha, notamment les sagaies et les haches.

M. de Klerk, qui s'était déplacé dans le bantoustan du Kwazulu, était accompagné du ministre de la Loi et de l'Ordre Adrian Vlok et du ministre-adjoint des Affaires constitutionnelles Roelf Meyer. Avec M. Buthelezi se trouvaient le roi des zoulous Goodwill Zwelithini et les « ministres » du bantoustan.

Par ailleurs, le Congrès des Syndicats sud-africains (COSATU, regroupant un million de travailleurs noirs) a lancé hier la menace d'une grève générale au cas où tous les prisonniers politiques d'Afrique du Sud ne seraient pas libérés d'ici jeudi.

La grève générale pourrait être déclenchée dès aujourd'hui, a précisé le trésorier de la COSATU, M. Nosey Pieterse.

Plus de 200 prisonniers font actuellement la grève de la faim pour obtenir leur libération en vertu des accords passés l'an dernier entre le gouvernement sud-africain et le Congrès national africain (ANC), qui prévoyait notamment la libération de tous les prisonniers politiques pour le 30 avril.



Edith Cresson : des formules courtes, spontanées, directes.

Édith Cresson impose son style de « parler direct »

Agence France-Presse
PARIS

À peine arrivée aux commandes du gouvernement français, le nouveau premier ministre, Edith Cresson, a voulu imposer son style de « parler direct » en contraste avec son prédécesseur Michel Rocard.

Aux phrases longues et parfois tortueuses de M. Rocard succèdent ainsi les formules courtes, spontanées, directes.

Interrogée sur la bonne réaction de milieux d'affaires sur sa nomination mercredi dernier, Mme Cresson répond brusquement qu'elle se moque des résultats de la Bourse comme seul indicateur du succès.

En matière économique, elle va droit au but. « Il faut que la France soit en terme d'égalité ou à peu près d'égalité économique avec l'Allemagne », répète-t-elle, car la France ne veut pas être le « Mezzogiorno de l'Europe » (NDLR : le Mezzogiorno est le sud de l'Italie, relativement sous-développé).

Sa méthode pour contrer l'offensive japonaise en Europe — autre thème qu'elle martèle — reposera sur la constitution « d'alliance européenne » dans divers domaines, explique-t-elle, tout en dénonçant le « protectionnisme farouche du Japon ».

Ses formules chocs et sa façon de résumer les dossiers font déjà sensation : le super-ministère de Pierre Bérégovoy, ministre de l'Économie ayant sous sa responsabilité six ministères en tout, sera ainsi « une usine à emplois ».

Hier, l'ensemble de la presse parisienne soulignait cet aspect. Mme Cresson réservant ses premières déclarations de fond à l'Assemblée nationale (parlement) demain.

« Cresson : le discours de la méthode », titrait ainsi Libération (gauche) en notant le langage direct et plus familier du nouveau premier ministre. « Cresson choisit le parler spontané », ajoutait France-Soir (conservateur).

Insistant dimanche soir dans une interview télévisée sur le fait que « la responsabilité d'un gouvernement, c'est de prendre une décision et ensuite de l'appliquer dans des délais rapprochés », Mme Cresson a donné le ton.

Volontiers charmeuse, même si elle dit ne vouloir « séduire personne », elle s'est livrée, depuis sa nomination à quelques petites confidences : « Jeune, je pensais à l'amour et à avoir un métier », « Je n'ai jamais pensé devenir premier ministre, pas plus que ministre de l'Agriculture lorsque je collais des timbres » dans un bureau de poste parisien.

Autre différence avec son prédécesseur, Edith Cresson, qui n'a, a priori, pas de visée présidentielle, n'appartient à aucun courant du Parti socialiste (PS) et le clame haut et fort.

L'une de ses premières décisions a été, d'ailleurs, de mettre un terme au traditionnel petit déjeuner des « Éléphants » du PS qui réunissait chaque mardi matin les ténors socialistes autour du premier ministre.

Tantôt cassante, lorsqu'elle prévient les parlementaires qu'en cas de blocage, « ce sera aux citoyens d'apprécier leur attitude », tantôt conciliante, quand elle n'écarte pas la possibilité « d'accueillir les idées intéressantes de l'opposition », Mme Cresson sait que sa tâche ne sera pas facile à l'Assemblée nationale où « aucun parti n'a la majorité ».

Pour Mme Cresson, qui a déjà été comparé à une version socialiste de Margaret Thatcher, la « Dame de Fer », par la presse française, il faut aller vite, prendre des décisions, les appliquer et les expliquer à l'opinion publique car le plus important des inconvénients est, selon elle, « de ne rien faire ».

« Trop de précautions peuvent être nuisibles (...) Il ne faut pas être timide », résume Edith Cresson.

Belle et rebelle.



C'est la nouvelle trouvaille d'Isuzu: le Rodeo S pour 16 995 \$*
Transport, préparation et plein d'essence inclus.

Le Rodeo, c'est la combinaison de robustesse et d'élégance. Sa suspension haute technologie et sa direction assistée font bonne route en ville et à la campagne en tout confort.

De plus, les modèles S et LS à 2 roues motrices et le modèle XS à 4 roues motrices offrent un espace de rangement de 74,9 pi³ et mettent à rude épreuve vos croyances concernant le tout-terrain.

Faites l'essai d'un Rodeo. Vous verrez qu'un tout-terrain peut être aussi robuste à la campagne que docile à la ville.

Les mordus de la robustesse pourront aussi profiter des remises Passeport et obtenir le Pickup Spacecab XS pour 11 715 \$* et le Trooper XS pour seulement 18 500 \$*. Cette offre est d'une durée limitée.

*Prix basé sur le PDSF moins 750\$ de remise de Passeport et moins 619\$ de rabais de votre concessionnaire Passeport (pour le Rodeo S). Cependant, l'acheteur peut choisir la remise Passeport ou le financement GMAC. Le concessionnaire peut vendre moins cher. Aussi disponible, remise de 500\$ du Programme Premier acheteur sur le Pickup Spacecab XS. Détails chez votre concessionnaire Passeport. Taxes en sus.



L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES PASSEPORT DU QUÉBEC.

Passeport St-Jean 385, rue Laberge St-Jean-sur-Richelieu Tél.: (514) 359-1144	Passeport Décarie 5400, boul. Décarie Montréal Tél.: (514) 483-5555	Passeport Terrobonne 705, boul. des Seigneurs Terrebonne Tél.: (514) 964-1374	Passeport Laprairie 1055, boul. Ste-Elizabeth La Prairie Tél.: (514) 659-8994	Passeport Lével 1815, boul. St-Martin Est Dorval/Laval Tél.: (514) 385-9191	Passeport Hochelaga 4500, rue Hochelaga Montréal Tél.: (514) 251-1552	Passeport Sherbrooke 4890, boul. Bourque Rock Forest Tél.: (819) 823-1400	Passeport Sorel-Tracy 7025, avenue Plaza Tracy Sorel Tél.: (514) 745-1227	Passeport Blainville 249, boul. Saguenay Ouest Blainville (Sortie 25 de l'autoroute des Laurentides) Tél.: (514) 437-6317	Passeport LaSalle 7310, boul. Newman LaSalle Tél.: (514) 365-2195	Passeport Granby 1348, rue Principale Granby Tél.: (514) 378-1404	Passeport West Island 10333, boul. Gouin Ouest Roubaix Tél.: (514) 684-3161	Passeport Drummondville 825, boul. St-Joseph Drummondville Tél.: (819) 477-2323
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

VAS-Y! PLEINS GAZ!

GRATUIT
500 LITRES D'ESSENCE ULTRAMAR

Jusqu'au 31 mai, votre concessionnaire GM vous offre gratuitement une valeur* de 500 litres d'essence en bons Ultramar à l'achat d'une Cavalier ou d'une Sunbird 1991. Allez-y! Pleins gaz!



+

RABAIS-CHÈQUE DE

1 000 \$

DE GM

OU UN TAUX DE CRÉDIT AVANTAGEUX DE GMAC**.



CAVALIER



SUNBIRD

FAITES VITE! CETTE OFFRE PREND FIN LE 31 MAI!

*Basée sur le prix moyen au 29 avril 1991 de l'essence sans plomb régulière d'Ultramar dans la région métropolitaine de Montréal. Tous les détails chez vos concessionnaires GM.

**L'offre d'un rabais-chèque de 1000 \$ de GM ou d'un taux de crédit avantageux de GMAC et d'une valeur de 500 litres d'essence gratuits en bons Ultramar s'adresse uniquement aux particuliers achetant au détail et est valable pour toutes les Cavalier et les Sunbird 1991 achetées et livrées à partir du stock d'un concessionnaire avant les dates suivantes : le 31 mai 1991 pour profiter de l'offre combinée et le 5 juin 1991 pour profiter de l'offre d'un rabais-chèque de 1000 \$ de GM ou d'un taux de crédit avantageux de GMAC.

Vos concessionnaires GM



NUMÉRO UN SUR LA ROUTE

La rébellion se poursuit dans la prison de Matamoros

Agence France-Presse
MEXICO

La prison de Matamoros, où un groupe de détenus armés interdit l'accès des autorités, était toujours cernée hier par les forces de sécurité, trois jours après les affrontements entre bandes rivales de trafiquants de drogue, selon des informations concordantes.

Dix-huit détenus ont été tués et une cinquantaine blessés, vendredi, lors d'un règlement de comptes entre la bande d'Elias Garcia Garcia, qui a été tué, et celle de Oliverio Chavez Araujo, blessé à la mâchoire et qui refuse de se rendre aux autorités, selon la police. Le calme a été rétabli dès vendredi soir à l'intérieur de l'établissement, où aucun nouvel incident ne s'est produit ces dernières heures, a ajouté la police.

La possibilité d'un assaut de la prison de Matamoros (700 km au nord-est de Mexico) par les quelque 200 hommes des forces de police et de la marine, pour désarmer les détenus rebelles et les transférer dans un autre établissement, n'était pas écartée par des journalistes sur place, hier.

Un porte-parole du gouvernement de l'État de Tamaulipas a cependant exclu le recours à la force, sans préciser toutefois quelle initiative tenteraient les autorités pour sortir de l'impasse.

Surnommé «le tsar de la cocaïne», Chavez Araujo, arrêté en 1986 pour trafic de drogue et di-

vers homicides, est considéré par la police comme l'un des principaux contacts mexicains du cartel de Medellín. Il contrôle de l'intérieur de la prison plusieurs réseaux de trafiquants entre la Colombie et les États-Unis, selon le ministère de la Justice.

Les hommes de main de Chavez Araujo seraient une quarantaine dont une dizaine sont dotés d'armes à feu, selon les journalistes.

Un porte-parole de la Croix-Rouge a précisé à l'AFP que les mutins étaient « toujours aussi peu disposés » à dialoguer avec les autorités. Ils ont uniquement laissé entrer les femmes, dimanche, dans la prison, pour qu'elles leur apportent des provisions et de l'eau, a-t-il ajouté.

Il a indiqué ignorer quelle était la situation à l'intérieur de l'établissement, où sont incarcérés

près de 1200 détenus, et non 1400 comme indiqué antérieurement, la majorité pour trafic de drogue.

Un employé de la prison, qui a refusé de donner son identité et qui a pu être joint par téléphone, a déclaré que « tout était tranquille désormais dans la prison » sans donner plus de détails sur la situation des détenus.

Il a précisé qu'il avait été témoin des affrontements de vendredi, que les incidents avaient éclaté entre bandes rivales et qu'il n'y avait pas eu de tentative d'évasion.

Un sous-officier de la police municipale de Matamoros, Julio Cesar Ortiz, a indiqué à l'AFP que « tout est calme » dans la prison et que les détenus ont remis 4 revolvers 9 mm à la police. « Les autorités ne sont cependant pas parvenues à dialoguer avec les détenus et Oliverio n'a pas voulu les recevoir », a-t-il dit.



Les mutins de la prison de Matamoros ont déployé une affiche où ils réclament des vivres en affirmant que tout va bien à l'intérieur. PHOTO AP

Les Chinois veulent être dédommagés

Presse Canadienne
TORONTO

Les Canadiens d'origine chinoise réclament des excuses formelles d'Ottawa, ainsi qu'un fonds d'indemnisation pour la taxe — aujourd'hui abolie — que les immigrants chinois furent obligés de payer pour entrer au Canada pendant près d'une quarantaine d'années.

Une résolution en ce sens a été adoptée par une majorité des délégués réunis à la Conférence nationale des Canadiens chinois.

Tous les immigrants chinois arrivés entre 1885 et 1923 devaient payer une taxe individuelle de 50 \$ à 500 \$. Le gouvernement canadien devait ensuite interdire toute immigration de citoyens chinois jusqu'en 1947.

Le montant de l'indemnisation demandée sera déterminé par un comité qui sera mis sur pied cette année. Cette somme servirait à prendre soin des personnes âgées qui ont, à l'époque, payé la taxe, et à la communauté sino-canadienne en général. Elle permettrait aussi d'aider les parents des « payeurs de taxe » à immigrer au Canada.

La décision contraste avec la position d'un autre groupe, le Conseil national des Canadiens chinois, qui négocie depuis sept ans pour obtenir le versement d'indemnisations aux individus, dont une partie seulement serait placée en fidéicommis.

Les délégués à la conférence demandent aussi des excuses en Chambre et une reconnaissance officielle de la contribution des citoyens sino-canadiens au développement du pays.

Le président Kennedy aurait eu des liaisons avec des espionnes

Agence France-Presse
WASHINGTON

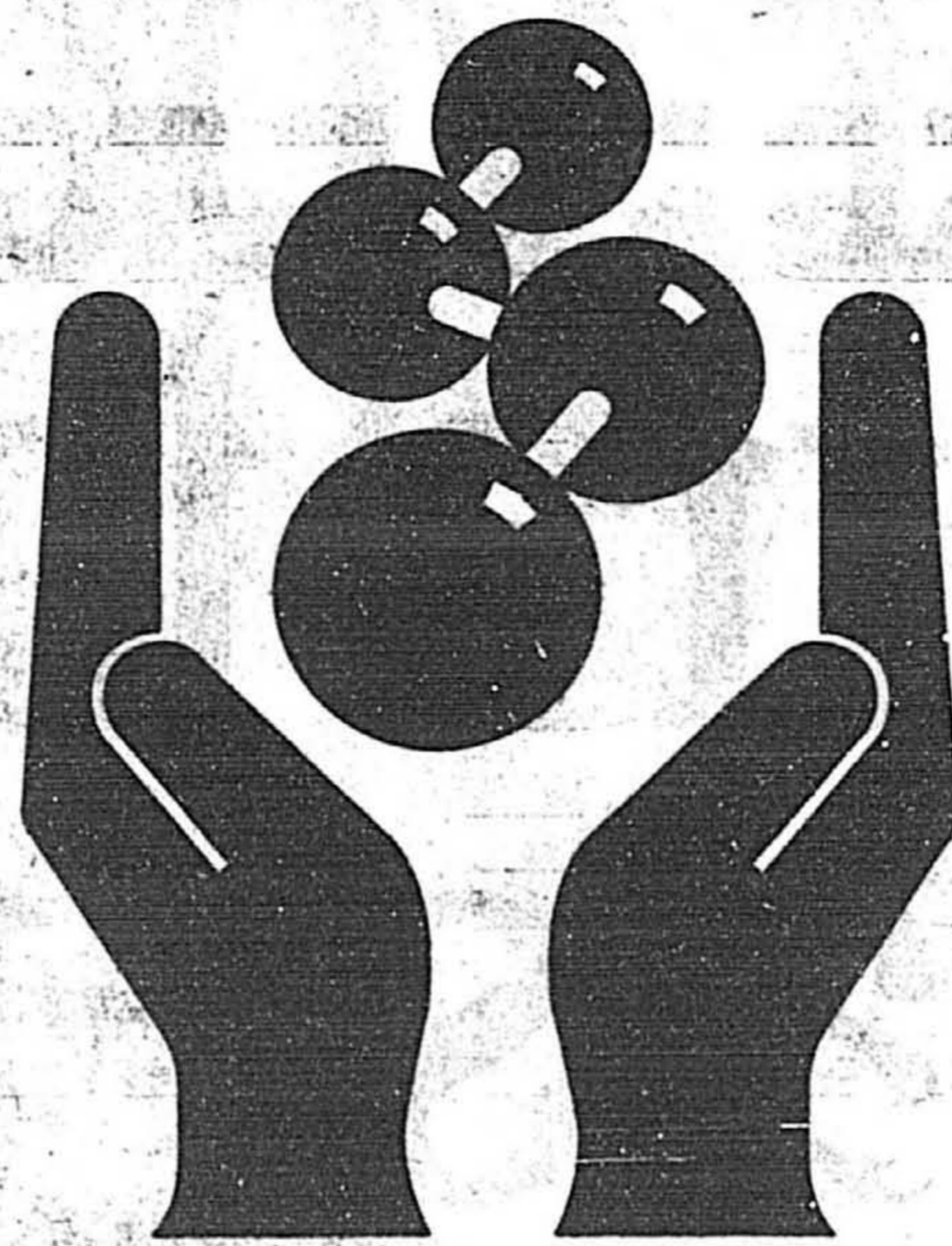
Tant durant sa présidence que lorsqu'il était jeune officier de renseignement dans la marine, John F. Kennedy a eu des liaisons avec des jeunes femmes que le FBI soupçonnait d'être des espionnes, selon un livre devant paraître le mois prochain aux États-Unis.

Selon l'historien Michael Beschloss, qui a consulté les archives du FBI en vertu de la loi sur la liberté de l'information, « ces liaisons, si elles avaient été révélées à l'époque, auraient barré la route de la présidence à John (Kennedy) ou l'auraient fait destituer ».

Dans son livre « Les années de crise: Kennedy et Khrouchchev, 1960-63 », l'auteur affirme qu'en 1941 l'officier Kennedy s'est non seulement beaucoup intéressé à la Danoise Inga Arvad Fejos, mais des lettres qu'il a écrites établissent qu'il savait que la jeune femme était probablement une espionne nazie.

M. Beschloss affirme également que le président Kennedy a eu une autre liaison avec un agent de renseignement féminin, en 1963. Il s'agit de Mme Ellen Fimmil Rometsch, femme d'un attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne de l'Ouest à Washington et membre de deux organisations communistes, qui a été expulsée par la suite des États-Unis avant de trouver refuge en Allemagne de l'Est.

Il n'y a qu'un seul moyen pour qu'une société chimique canadienne puisse afficher ce symbole:



**GESTION RESPONSABLE :
UN ENGAGEMENT TOTAL**

S'engager.

Au Canada, avant qu'un fabricant de produits chimiques puisse devenir membre de notre association, il lui faut s'engager...

S'engager... à prendre toutes les précautions utiles pour s'assurer que ses produits ne présentent pas de risques inacceptables pour ses employés, ses clients, le public ou l'environnement.

S'engager... à observer un strict ensemble de codes de pratique dans l'exercice des activités suivantes : recherche et

développement, fabrication, transport et distribution des produits, gestion des déchets et planification du secours d'urgence communautaire.

Ce n'est qu'après s'être ainsi engagée qu'une entreprise peut afficher le symbole de la Gestion responsable^{md}.

Nous demandons aux entreprises membres de se montrer exigeantes avec elles-mêmes. Et vous-même devriez vous attendre à tout autant de leur part.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES

350, rue Sparks, bureau 805, Ottawa (Ontario) K1R 7S8

**Vous avez des questions sur les produits chimiques ou la Gestion responsable?
Appelez le 1-800-267-6666.**

Fondée en 1982, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques regroupe plus de 70 sociétés chimiques qui, ensemble, produisent près de 90 % des produits chimiques fabriqués au Canada.

Les Produits Chimiques Alco Limitee Albright & Wilson Americane Les Produits Chimiques Allied-Signal Canada Inc. Les Produits Chimiques Ashland ATTEMIX INC. ATOCHEM Canada Ltd. BASF Canada Inc. H.L. Bussard Ltd. Les Produits Industriels et d'Emballages Borden Canadian Occidental Chemicals Group Carcochem Inc. Carbonal Inc. Carrow Inc. Celanese Canada Inc. Chatterton Petrochemical Corp. Chloroalk Chemicals Company CIBA-GEIGY CANADA Ltd. Courtaulds Canada Inc. Dow Chemical Canada Inc. Les Produits Chimiques Dalmat Inc. Du Pont Canada Inc. Eka Nobel Canada Inc. Esso Chimie Canada Ethyl Canada Inc. Fiberglass Canada Inc. FMC Canada Limitee G.E. Plastics Les Produits Chimiques Gérald du Canada Inc. B.F. Goodrich Canada Inc. Les Produits Chimiques Hart Ltd. Hercules Canada Inc. HEMONT Canada Inc. Hoechst Canada Inc. ICI Canada Inc. Société Petrochimique Kenbec Inc. Kroton Canada Inc. Lubrizol Canada Limited MARSULEX Inc. Monsanto Canada Inc. Les Produits Chimiques National Limitee IALCO CANADA INC. Nitrochem Inc. Noranda Sales Corporation Ltd. NOVA Corporation of Alberta Oxyalk Chemicals Inc. Oxychem Canada Inc. PPG Canada Inc. Pacific Industries Limited Petrobrant Inc. Pigment & Chemical Inc. Polysar Rubber Corporation Rayco Chemical Ltd. Rhodochrom Inc. Reschleim Limitee Rhodopon Canada Inc. Rohm and Haas Canada Inc. Shell Chimie du Canada Limitee Sphig Inc. Stepan Canada Inc. Soluto Chemicals Limited Sorceus Chemicals Limited Tioxide Canada Inc. Union Carbide du Canada Limitee UNIVOL Chemical Ltd. Wollrad Chemical Ltd. Witco Canada Inc.

Les combats entre rebelles et forces gouvernementales provoquent l'arrêt de l'aide alimentaire en Éthiopie

Agence France-Press
NAIROBI

L'acheminement de l'aide alimentaire à la population du nord de l'Éthiopie, frappée par la famine, a été suspendue en raison de la poursuite des combats entre rebelles et forces gouvernementales, a indiqué hier un responsable des Nations Unies à Addis-Abeba, joint par téléphone depuis Nairobi.

Quelque 7,3 millions de personnes sont menacées de famine, après deux années de sécheresse en Éthiopie, où l'agriculture est sérieusement affectée par la guerre civile entre les forces gouvernementales et les rebelles tigréens et érythréens, qui ont remporté d'importants succès militaires depuis février et menacent la capitale Addis-Abeba.

Les rebelles ont annoncé dimanche s'être emparés de Dessie, capitale de la province centrale du Wollo. Ils ont également affirmé avoir coupé la route entre Addis-Abeba et le port d'Assab, sur la mer Rouge, le seul encore sous le contrôle du gouvernement central.

Le responsable de l'ONU, qui a requis l'anonymat, a indiqué que les convois d'aide envoyés à partir du port d'Assab ne sont plus acheminés vers le nord du pays, le long du corridor par lequel transitent les vivres destinés à la population de la province du Tigre, entièrement sous le contrôle des rebelles.

«Les camions du Programme alimentaire mondial (PAM) ne peuvent plus à présent emprunter ce corridor», a ajouté ce responsable.

Un responsable d'une organisation humanitaire a de son côté affirmé que «toute l'opération (d'acheminement de vivres à partir d'Assab) a été suspendue et indiqué que les organisations humanitaires n'étaient pas en mesure de contacter leur personnel à Dessie en raison des combats.

Concernant une éventuelle réouverture du corridor, ce responsable a estimé: «les rebelles veulent probablement permettre l'acheminement des vivres vers le nord, mais ils ne sont pas les seuls concernés par une telle décision». «Celle-ci dépend également du gouvernement», a-t-il ajouté.

Il a toutefois affirmé, sur la base d'informations reçues hier matin, que la route menant d'Assab à Addis-Abeba était toujours ouverte.

Quelque 140000 tonnes de vivres ont été acheminées depuis le début de cette année à partir d'Assab par cette même voie, dans le cadre des opérations de secours de l'ONU et d'organisations non gouvernementales, selon une source humanitaire.

Un délégué d'une organisation humanitaire a mis l'accent sur l'importance que revêt l'acheminement des vivres vers le nord de l'Éthiopie à partir d'Assab, à la suite de la réduction des secours acheminés à partir du Soudan.

Les opérations de secours à partir d'Assab le long de ce corridor avaient commencé en juin dernier, à la suite d'un accord survenu entre les deux mouvements rebelles et les autorités.

Les rebelles du Front révolutionnaire démocratique du peuple éthiopien (FDRPE, mouvement créé par les rebelles tigréens) avaient affirmé dimanche s'être emparés de Dessie, capitale de la province centrale du Wollo, et avoir repris la ville d'Ambo, située à une centaine de kilomètres à l'ouest de la capitale.

Le gouvernement a confirmé qu'une offensive «rebelle» avait été déclenchée en Érythrée et que des combats faisaient rage autour de Dessie ainsi que dans le sud de la province du Wollo.

Ces nouvelles offensives interviennent à une semaine des négociations de paix qui doivent s'ouvrir à Londres et pourraient, selon les observateurs, constituer une forme de pression supplémentaire sur le gouvernement d'Addis-Abeba. Ce dernier a affirmé que les attaques montraient que les rebelles n'étaient pas «sincères» au sujet des négociations.

Ces premières négociations de paix multilatérales réuniront des représentants du gouvernement, du FDRPE, du Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) et du Front de libération Oromo.

Une nouvelle tempête tropicale fait plus de 70 morts au Bangladesh

Reuter
Dacca

Une nouvelle tempête tropicale a frappé les côtes du Bangladesh dimanche soir, faisant plus de 70 morts et un millier de blessés, alors que les Marines américains s'efforcent d'intensifier les secours, apprenait-on hier auprès des autorités.

Parmi les 73 morts déjà recensés, au moins 25 ont été tués par la tempête dans la région côtière densément peuplée du district de Barisal. Les vents atteignaient 190 km/h.

«Les pertes sont importantes», a déclaré un responsable, qui a indiqué que des milliers d'habitations avaient été rasées et que la région était plongée dans l'obscurité après la coupure du courant électrique.

L'agence officielle BSS indique que 90 pour cent des habitations et 70 pour cent des récoltes ont été détruites dans la région.

Plus au nord, trente-sept personnes ont été portées disparues après le naufrage de deux bateaux près de Dacca et dans la zone inondée de Sylhet, a-t-on appris auprès de la police.

Les météorologues ont indiqué hier que les rivières dans le nord-est du pays connaissent des crues menaçantes, et que la pluie tombée dans la nuit de dimanche à lundi avait provoqué de nouvelles inondations.

Le ministre de l'Information bangladaise, Manzur-e-Mowla, avait déclaré dimanche que les inondations compliquaient les opérations de secours des 7000 Marines américains, qui ont étendu leur champ d'intervention à la région nord-est.

Un responsable de Sylhet, une ville dans le nord-est durement touchée par les inondations, a déclaré que des vols supplémentaires d'avions cargo et d'hélicoptères étaient prévus hier.

Nous interrompons temporairement cette récession pour vous offrir quatre journées casse-taxe!

Cette récession se prolonge indûment: c'est pourquoi la Baie vous offre un répit en vous accordant un rabais de **16%**, équivalant à la TPS et la TVP, sur...

- les tenues mode pour femme
- les accessoires mode pour femme
- les tenues mode, les meubles de nursery, les poussettes et autres articles de base pour enfant
- les chaussures pour homme, femme et enfant. Les chaussures d'exercice sont exceptées, elles ont cependant déjà en solde
- les tenues mode pour homme



- les meubles, les couvre-planchers, les accessoires décoratifs, les parures de fenêtre, les ustensiles de table et la vaisselle
- les jouets
- les articles ménagers
- les tenues et les articles de sport
- le fil à tricoter

Nous sommes désolés mais les articles suivants sont exceptés: les chaussures d'exercice pour homme, femme et enfant; les articles Liz Claiborne; les sacs à main et la maroquinerie Bree, Lancel et Perry Ellis; les sacs à main et les bagages 3 pièces à prix vedette la Baie; les tenues mode signées Mani, Boss, Hilfiger et Guess pour homme; tous les gros électroménagers; les appareils électroniques; les appareils photo; les jeux vidéo; les grils; la papeterie; la quincaillerie; les produits de beauté et les fragrances; les aliments fins; restaurants; et le tabac.

Jusqu'au vendredi 24 mai!

